



Rapport d'activité du Comité Consultatif Coutumier Environnemental Année : 2021

Sommaire

Sommaire	2
I. Introduction	4
A. Rappel CCCE :	4
1.1) Statuts juridiques	5
1.2) Budget	5
II. Bilan Moral	5
A) Point sur la gouvernance du CCCE	5
1.1) Vie de l'association sur la période écoulée :	5
1.2) Bilan des réunions internes.....	7
B) Contenus liés aux activités de l'association	9
1.1) Point sur l'influence du conflit du projet de cession de Vale NC sur les activités et missions du CCCE	9
1.2) Bilan des rendus d'études financé par le CCCE	10
C) Etat de l'équipe fonctionnelle du CCCE	11
III. Perspective de développement	12
D) La mise en place de la BEC	12
1.1) Organisation	12
1.2) Missions et objectifs	12
1.3) Ressources financières et humaines	13
E) Calendrier 2022	13
1.1) Planning point d'étapes 2022	13
1.2) Planning des projets/dossiers importants 2023.....	13
IV) Evènements postérieurs à la clôture 31/12/21	14
Conclusion	15

Le mot du président

En préambule, je souhaite utiliser ce temps de paroles pour m'adresser à nos « vieux ». En effet, c'est avec beaucoup de fierté, mais également de respect et d'humilité que je m'abaisse devant vous qui m'avez nommé Président lors du Conseil qui s'est déroulé à l'île Ouen en 2019. Je tiens également à remercier les membres de droit et les conseillers de l'association qui ont su maintenir, malgré les crises successives, la stratégie d'autonomie du CCCE tant voulu par nos populations.

En effet, fin 2019, comme vous le savez, le Président Directeur Général de Vale Nouvelle-Calédonie avait annoncé un changement radical de cap, et de stratégie industrielle et minière pour Vale NC ce qui s'est traduit par le projet de cession de VALE NC. Cette stratégie a conduit à un conflit de 6 mois entre les coutumiers de l'aire Djubea-Kapumë et l'industriel autour de cette cession et le CCCE s'est rapidement retrouvé en difficulté et dans l'incapacité de remplir ses missions de surveillance environnementale sur site. Heureusement, ce conflit a pu aboutir à une usine pays, avec une gouvernance qui associe pour la première fois des intérêts calédoniens majoritaires. A cela s'ajoute la crise sanitaire qui a retardé à chaque fois les échéances importantes de la structure. La situation conflictuelle et instable nous a obligé à rapidement faire évoluer l'organisation du CCCE. C'était un de nos principaux axes de travail durant notre mandat étant donné notre incapacité à émettre une surveillance sur site faute de personnel et d'accord avec l'industriel.

Je pense que nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour dire que le Comité est un outil indispensable au service de nos populations du Sud. Nous ferons tout pour le préserver. Notre objectif à terme est de rendre notre structure parfaitement autonome et pérenne, et qui puisse répondre aux défis environnementaux de l'aire coutumière Drubea-Kapumë. Nous comptons sur le soutien de tous pour appuyer notre démarche. Parce que l'environnement est l'affaire de tous. Tchokwa.

I. Introduction

A. Rappel CCCE :

Le Comité Consultatif Coutumier Environnemental a pour but de contribuer à atteindre l'objectif de développement durable, dans le cadre du Pacte pour un développement durable du Grand Sud, signé entre la société Vale Nouvelle-Calédonie et les représentants des populations du Grand Sud, en associant les représentants des populations voisines au projet d'usine hydrométallurgique de traitement du nickel et du cobalt.

Elle aura pour missions :

- de favoriser l'information continue des populations voisines et de participer au développement continu des programmes de surveillance et de suivi des opérations d'exploitation ;
- d'instaurer une discussion permanente entre la société Vale Nouvelle-Calédonie et les populations voisines au Projet ;
- de garantir la participation des instances coutumières au suivi environnemental du projet et à ses impacts socioculturels ;
- de prendre en considération le savoir traditionnel kanak, les données scientifiques collectées et le retour d'expérience.

Dans le cadre de ses missions, l'association, à travers son Conseil, aura la possibilité :

- de donner un avis sur le programme de gestion environnemental de la société Vale Nouvelle-Calédonie et sur le protocole de surveillance en tenant compte du cadre réglementaire applicable ;
- de formuler des avis concernant notamment les documents suivants :
 - le plan d'exploitation des espaces susceptibles d'être impactés de façon significative ;
 - les programmes de surveillance environnementale et les programmes de suivi des opérations ;
 - les résultats des opérations de surveillance du site et des autres données à caractère environnemental ;
 - le bilan environnemental annuel ;
 - les plans d'intervention environnementaux, d'intervention d'urgence et les plans de fermeture.
- d'être informée par la société Vale Nouvelle-Calédonie du contenu et de l'avancement des dossiers de demande de permis environnementaux sur lesquels elle pourra également émettre des avis ou recommandations ;
- d'être informée des mesures correctives prises par la société Vale Nouvelle-Calédonie en cas de non-conformité aux permis environnementaux ou autorisations ;
- la possibilité de décider de la conduite d'études environnementales concernant l'exploitation et son impact ;
- la possibilité de formuler des recommandations à la société Vale Nouvelle-Calédonie sur les mesures à prendre afin de prévenir ou de minimiser l'impact des opérations sur l'environnement ;
- élaborer une stratégie de mise en valeur du savoir traditionnel kanak au sein des opérations ;
- prendre en considération, dans le cadre de ses travaux les intérêts particuliers des tribus de Païta compte tenu des liens coutumiers existants.

1.1) Statuts juridiques

Il a été convenu entre les signataires du Pacte pour un développement durable réunit en Assemblée Générale Constitutive le 29 octobre 2009 que le Comité Consultatif Coutumier Environnemental prenne la forme juridique d'une association de loi 1901 et ce, afin de garder une certaine souplesse.

1.2) Budget

Pour mener à bien ses missions, le CCCE dispose d'un budget annuel initial de 24 millions FCFP, revalorisé chaque année au taux de 1,5% par an à compter de la troisième année.

Le compte du CCCE est abrité par la Société Générale et la gestion du compte est confiée au trésorier. Les modalités liées à la gestion de ce compte ont été validées par voie de procès-verbal en date du 12/04/2010 (cf. annexe).

II. Bilan Moral

A) Point sur la gouvernance du CCCE

1.1) Vie de l'association sur la période écoulée :

a) Situation

Le comité consultatif coutumier environnemental a été dans l'obligation de mettre en sommeil ses activités de surveillance environnementale sur le site de PRONY RESOURCES, depuis le conflit du projet de cession de Vale NC. Malgré tout, le coordinateur maintient une activité optimum du CCCE et répond aux besoins administratifs et comptable de la structure. Le coordinateur avec l'appui du conseil et du bureau a permis la restructuration et la réorganisation du CCCE et la mise en place du projet « CCCE 3.0 » afin de répondre aux nouveaux défis qu'imposent la cession de l'usine du sud, d'avoir la capacité d'aider les populations face au changement climatique et prendre en compte les pistes d'améliorations évoquées lors du bilan du Pacte.

b) Évolution de l'activité,

L'année a été marquée par la saisie de tous les procès-verbaux de Conseil d'Administration ou de bureau de l'année 2020 et 2021, par la Brigade financière de la Caserne Meunier dans le cadre d'une plainte déposée par Prony Resource en date du 5 janvier 2021 devant le procureur de la République au motif des exactions commises lors du conflit de cession de l'usine du sud. Cette saisie de dossiers a eu bien sûr des répercussions sur l'activité du CCCE, mais a surtout empêché la validation des comptes et l'organisation de l'assemblée Générale validant les comptes annuels 2020. Le bureau du CCCE dans le cadre de sa restructuration a entrepris, à partir de Novembre 2021, l'étape de la présentation du projet « CCCE 3.0 » lors de la tournée d'informations du PACTE dans toutes les chefferies de l'aire DK. Une tournée organisée conjointement avec la Fondation Vale NC et l'association Reboisement du Grand-Sud afin d'informer la population des nouvelles réformes entrepris à l'intérieur du PACTE et du CCCE. L'année 2021 a été marquée également par le lancement de notre processus de recrutement et en particulier celui de notre Ingénieur, un axe important de développement de notre projet.

Composition des membres du CCCE

Assemblée Générale		
Membres de droit	Titulaires	Suppléants
Senat coutumier	Justin Gaïa	Pascal WADECLA
Conseil Drubea-Kapumë	John TINDAO	Rudolph TOGNA
Chefferie Touaourou-Waho	Adrien KOROMA	Bernard VOUTI
Chefferie de Goro	Jean-Pierre AGOURERE	Julien AKOUGNY
Chefferie Unia	Lambert TARA	
Chefferie Conception	Rudolph TOGNA	Maurice DHOU
Chefferie L'île Ouen	Pascal WADECLA	Louis COMBO
Chefferie Saint-Louis	Jean-Pierre WAMYTAN	
Chefferie Mont-Dore	KATE Gilbert	Adolphe MOYATEA
Chefferie Ile des pins	Charles NEOERE	Adrien APIKAOUA
Chefferie Païta	Jean-Claude KOMEDJI	
Comité Rheebeu Nuu	Sileva MAPOU	André VAMA
Membres observateur		
Vale NC/Prony Ressources	Daniel RONEICE	Yann VESILLIER

Conseil CCCE		
	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
Senat coutumier	Pascal WADECLA Justin GAÏA	Victor AKAPO Rock Alphonse WAMYTAN
Conseil Drubea-Kapumë	Gilbert KATE Rudolph TOGNA Jean-Claude KOMEDJI Christophe VAKIE Pascal WADECLA	Rock Joseph WAMYTAN Jocelyn OUAKA Michel NADoba Joseph VENDEGOU A désigner par écrit
Chefferie Yaté	Robert ATITI	Adrien KOROMA
Chefferie Mont-Dore	Joseph KATE	Kenny POITCHILI
Chefferie Ile des pins	Charles NEOERE	Adrien APIKAOUA
Comité Rheebeu Nuu	André VAMA Gille TARA Alain MOUYRI Sileva MAPOU Bernard VOUTI	Martial ATITI Steeve OUETCHO Guy TONKOMBOUE Lambert TARA Maurice DHOU
Vale NC/Prony Ressources	Daniel RONEICE Yann VESILLIER	Jean-luc FOLIO Mathilde VERDIER

Bureau	
Fonction	Représentant
Président	Sileva MAPOU
Vice-Président	Christophe VAKIE
Trésorier	Gilbert KATE
Secrétaire	André VAMA

1.2) Bilan des réunions internes

a) Représentation en Assemblée générale

Pour des raisons judiciaires citées plus haut, l'approbation des comptes 2020 du CCCE a été effectuée lors de l'Assemblée Général MIXTE, le 27 janvier 2022, à l'hôtel Centre Ducos. En conséquence, aucune Assemblée Générale n'a eu lieu sur l'année 2021.

b) Représentation en Conseil d'administration

Présent :

Conseil CCCE Hôtel Centre Ducos 6 août 2021		
Membres de droit	Conseillers titulaires présent	Présent
Senat coutumier	Rock Alphonse WAMYTAN Victor AKAPO	
Conseil Drubea-Kapumë	Gilbert KATE Rudolph TOGNA Jean-Claude KOMEDJI Christophe VAKIE	X X X X
Chefferie Yaté	Robert ATITI	X
Chefferie Mont-Dore	Joseph KATE	X
Chefferie Ile des pins	Charles NEOERE	X
Comité Rheebeu Nu	André VAMA Gille TARA Alain Mouyri Sileva MAPOU Bernard VOUTI	X X X X X

Conseil CCCE Hôtel Centre Ducos 5 novembre 2021		
Membres de droit	Conseillers titulaires présent	Présent
Senat coutumier	Rock Alphonse WAMYTAN Victor AKAPO	
Conseil Drubea-Kapumë	Gilbert KATE Rudolph TOGNA Jean-Claude KOMEDJI Christophe VAKIE Pascal WADECLA	X X X X X
Chefferie Yaté	Robert ATITI	X
Chefferie Mont-Dore	Joseph KATE	
Chefferie Ile des pins	Charles NEOERE	
Comité Rheebeu Nu	André VAMA Gille TARA Alain Mouyri Sileva MAPOU Bernard VOUTI	X X X X X

c) Représentation en réunion de bureau

Dates réunion de bureau	Objet des réunions
12-04-21	
21-06-21	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la réunion de bureau du 12 avril 2021 - Validation des factures - Validation du rapport d'activité 2020 - Situation Juridique du CCCE au sujet de la mise à disposition du personnel - Situation des techniciens ingénieur sur Prony Resources et préparation pour une rencontre - Questions diverses
20-08-21	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du Conseil du 6 Août 2021 - Validation des factures - Présentation de l'étude bibliographique entre 1995 à 2020 sur l'usine de Goro et ses impacts - Proposition de réunion de la date AG - Questions diverses :
15-10-21	- Validation de la réunion de conseil du 06/08/2021

	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des factures - Discussion et validation du projet de recrutement : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ingénieur • 1 Technicien - Questions diverses
21-12-21	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la réunion de conseil du 05/11/2021 - Validation des factures - Discussion et validation du recrutement d'une employée saisonnière pour une période de 2 mois - Projet ACCROPORA : Poursuite ou non du projet - Questions diverses

B) Contenus liés aux activités de l'association

1.1) Point sur l'influence du conflit du projet de cession de Vale NC sur les activités et missions du CCCE

Au niveau technique, depuis novembre 2020, l'équipe technique et l'ingénieur normalement mis à disposition par Vale NC, ont été retirés sans avis et sans courrier officiel d'annonce de retrait du personnel. Le coordinateur remplace numériquement les postes supprimés, mais ne permet pas une continuité dans le suivi de la performance environnementale de Prony Resources. Comme indiqué plus haut, il a la charge d'élaborer et de mettre en place le projet « CCCE 3.0 » et l'organisation d'évènements permettant justement la présentation et l'information :

- Comité des signataires le 26 novembre 2021 avec pour ordre du jour suivant :

- Normalisation des relations entre partenaires
- Point sur la situation des structures du PACTE
- Projet de délibération soumise pour approbation

- Tournée des chefferies en décembre 2021, présentant la restructuration du PACTE 3.0 et les nouvelles orientations.

- Réunion plénière du 24 juillet avec pour ordre du jour suivant :

- Retour sur l'accord politique du 04 mars 2021 et Feuille de route – exposé, discussion et résolution
- Le Pacte de développement durable du grand Sud
- Situation actuelle des 3 structures (Fondation, CCCE et AVRGS)
- Nouvelle gouvernance du Pacte et des relations communautaires- lancement de la réflexion sur le FPRES. Présentation, discussions et résolutions

Au niveau Juridique le bureau du CCCE et son président avec le soutien du conseil, ont dû prendre des décisions stratégiques afin de garantir la continuité de l'activité du CCCE. Ainsi, une mise en demeure de Vale NC a été initiée par notre avocat au motif suivant :

- Un arriéré correspondant :
 - i. à l'application de la clause d'indexation des dotations, de 1.5% à compter de la 3^e année et ce, pour les années 2016 à 2020.

ii. à la dotation pour l'année 2021

Ensuite une assignation devant le tribunal judiciaire de Paris a été déposée par notre avocat, Jérôme Bouquet-Elkaïm au motif suivant :

- Manquement de Prony Resources à ses engagements contractuels
- Le fondement des obligations de Prony Resources vis-à-vis du CCCE

Enfin, une plainte déposée devant le tribunal de Nouméa, à l'attention du Procureur de la République au motif suivant :

- Exploitation non conforme d'une installation classée pour la protection de l'environnement faits prévus et réprimés aux articles 416-20 et 416-21 du Code de l'environnement de la Province Sud ;
- Atteinte à une aire protégée par rejet de « produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol, de l'air ou du site ou à l'intégrité de la faune ou de la flore » faits prévus et réprimés aux articles 216-2, 211-2 et 211-11 du Code de l'environnement de la Province Sud ;
- Modification sans autorisation d'un écosystème faits prévus et réprimés à l'article 235-2 du Code de l'environnement de la Province Sud ;
- Atteinte à la conservation d'espèces végétales protégées faits prévus et réprimés à l'article 240-8 du Code de l'environnement de la Province Sud

1.2) Bilan des rendus d'études financé par le CCCE

Etudes	Entreprises	Conclusions	Coûts
ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE 1995 A 2020	TIRE TCHO	1. Recensement de l'étude d'impact de l'exploitant. 2. Recensement des bilans écologiques et chimiques établis par l'Oeil de 2008 à 2018 (mesures réalisées en autocontrôle par l'industriel) 3. Recensement des études commandées au bureau d'études spécialisé sur l'état des différents écosystème (mesures réalisées par des bureaux indépendants), notamment la DIMENC 4. Recensement des normes sanitaires et écologiques des réglementations provinciale, nationale et internationale 5. Etude de la corrélation entre les normes réglementaires applicables et le suivi environnemental et physico-chimique mené par l'exploitant 6. Identification des risques ou avérés environnementaux et sanitaires causés par l'activité industrielle	6 600 000 Xpf
	CEIL/GINGER SOPRONER	En l'état actuel, cette étude montre que la mise en évidence des impacts de l'activité	5, 900 000 Xpf

<p>SUIVI DU MILIEU MARIN DANS LES BAIES KWE ET DE PORT BOISE</p>		<p>minière sont difficiles à établir clairement. Mais en baie Kwé, les fortes concentrations en cobalt et en nickel, tant dans la colonne d'eau que dans les sédiments, suggèrent que ces deux traceurs d'origine latéritique sont des produits de lixiviation des latérites jaunes qui font actuellement l'objet de leur exploitation. L'ensemble des résultats ne permettent pas de considérer la baie de Port Boisé comme dénuée de toute influence minière. En effet, d'une part, d'anciennes concessions minières ont par le passé été exploitées et sont aujourd'hui en proie aux mécanismes de lixiviation des sols par les pluies et, d'autre part, il semble qu'une fraction des eaux provenant de la Kwé puissent être transportée jusque dans Port Boisé où, avec la circulation générale, elles sont ensuite diluées en atteignant les couches plus profondes. De cette étude, il ressort assez clairement la nécessité d'effectuer des calculs de flux de matière (modélisation hydrodynamique) entre ces deux baies et des mesures géochimiques intégratrices complémentaires de type séquentiel. En effet, ces mesures mériteraient d'être mises en place sur un plus long terme afin de statuer sur le fonctionnement des deux baies et leurs impacts respectifs liés, soit à leurs passifs historiques ou bien à des perturbations d'origines anthropiques actuelles.</p>	<p>AVENANT à la convention signé le 15 octobre 2021</p>
---	--	--	---

C) Etat de l'équipe fonctionnelle du CCCE

PELLETIER Ricardo : Coordinateur

La mise à disposition des techniciens CCCE par Prony Resources Nouvelle-Calédonie, n'étant pas effective l'année 2021, l'équipe fonctionnelle ne peut être considérée comme complète et opérationnelle.

III. Perspective de développement

D) La mise en place de la BEC

1.1) Organisation

Le CCCE a souhaité renforcer ses missions en s'impliquant davantage dans la gestion et la valorisation des espaces naturels du Grand Sud hors secteur minier et qui concerne d'autres problématiques environnementales. Pour cela, le CCCE en parallèle de la mise en forme du projet CCCE 3.0, continue le projet initié en 2019 par la présidence et le bureau de Monsieur ATITI Robert, de Brigade Environnementale Coutumière (BEC)

La structure se compose d'un coordinateur qui aura la responsabilité d'harmoniser et optimiser les missions de chacun par rapport à l'objectif général du CCCE en termes de suivi de l'exploitant et de préservation de son environnement naturel et social et s'assurer que l'outil réponde activement et physiquement aux missions fixées initialement :

1.2) Missions et objectifs

Elle intègre logiquement les objectifs globaux du CCCE en termes de suivi et préservation de son environnement naturel et social et représentera un outil capable de répondre activement et physiquement aux missions fixées initialement et demandées par les autorités coutumières :

- Mettre en œuvre des programmes d'études environnementales concernant des thématiques environnementales et qui interroge les autorités coutumières et la population.
- Donner un avis sur les programmes de gestion environnementales et le protocole de surveillance ordonnés par la Province-Sud ou les communes dans l'aire Drubea-Kapumë tout en tenant compte du cadre réglementaire applicable,
- Participer aux programmes de gestion environnementale mis en place dans l'aire Drubea-Kapumë et aux appels à projet destinés à l'environnement du Grand-Sud.
- Permettre de favoriser l'information continue des populations voisines et de participer au développement continu des programmes de surveillance et de suivi des opérations d'exploitation.
- Formuler des avis et organiser des points de rencontres/débats afin d'appréhender le climat social des tribus et plus globalement de l'air Drubea-Kapumë

L'objectif est de renforcer les missions à travers la BEC en plusieurs axes

- Mettre en place une étude d'impact social de l'exploitant sur la société Kanak du grand Sud qui pourrait permettre de dégager des pistes de réflexions sur la transformation structurelle de la société Kanak ainsi que d'en apporter quelques recommandations.
- Contribuer au développement local de microprojets à thématique développement durable.
- Elargir la participation aux suivis environnementaux,

- Participer à la surveillance et à la gestion des sites naturels,
- Être une force de proposition et décision dans la gestion du patrimoine naturel de la zone,
- Contribuer à la sensibilisation et la communication auprès des usagers et de la population locale,
- Renforcer et développer les relations avec les différents acteurs agissant dans la zone peu importe leurs finalités

1.3) Ressources financières et humaines

La Brigade Environnementale Coutumière, fonctionnera financièrement grâce à plusieurs sources hypothétique :

- Financements par les appels à projet auxquels la structure répondra et qui interrogera les thématiques environnementales précisées dans le plan d'action.
- Les conventions de financement passées avec des Entreprises ayant une activité impactante dans l'aire Drubea-Kapumë. Les partenariats démarreront début d'année 2022 afin de pouvoir conclure et signer des conventions avant le début d'année 2023.

La Brigade Environnementale Coutumière sera composée de 4 éco sentinelles ayant la capacité de répondre aux besoins et missions demandés par la population et les autorités coutumières. Ils seront intégrés aux actions générales du CCCE et sous la responsabilité directe du Coordinateur.

E) Calendrier 2022

1.1) Planning point d'étapes 2022



1.2) Planning des projets/dossiers importants 2023



IV) Evènements postérieurs à la clôture 31/12/21

Des évènements marquants sont intervenus entre la clôture de l'exercice et la remise du rapport de gestion prévue qui ont influencé la suite des activités du CCCE et qui feront l'objet d'une présentation en détail lors du prochain rapport 2022

En janvier 2022, le recrutement d'un directeur au profil d'ingénieur a été acté et privilégié par le conseil. Ainsi, parmi 3 candidats au jury final, Monsieur VENDEGOU Kenzo, ingénieur de formation mais également avec des compétences managériales, a été choisi par le bureau et validé en conseil. Malheureusement après 3 mois en période d'essai, le président et son bureau n'a pas pu donner suite à son contrat étant donné une convention qui le liait avec le Sénat coutumier. Le coordinateur a donc repris la structure et poursuivi le travail de restructuration et surtout de remise en activité de l'association.

Depuis octobre 2020, le CCCE ne peut plus compter sur la mise à disposition des techniciens pour le suivi environnemental de Prony Resources NC normalement prévu par le PACTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND-SUD. En conséquence, le CCCE a été dans l'obligation de porter plainte au tribunal de Paris en avril 2022, contre Prony Resources pour non-respect du PACTE. La décision intermédiaire du tribunal de Paris a été d'ordonner une injonction de médiation entre les parties afin d'avoir un règlement à l'amiable. Depuis, le CCCE et PRNC sont en médiation afin de concourir à un règlement de conflit et surtout à l'élaboration d'un cadre juridique définissant les relations fonctionnelles entre nos deux parties. Un projet de convention qui aboutira en fin d'année 2022 et qui pourrait déboucher sur une remise en activité du CCCE début 2023 est prévu et fixé dans le calendrier mis en place par le bureau.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir de l'année 2021 :

- ✚ L'année 2021 a été une année de transition. En effet, le projet de cession de VALE Nouvelle-Calédonie a quelque peu bouleversé l'équilibre social entre l'industriel et les population Kanak de l'aire Djubea-Kapumë. Le conflit qui les a opposés a influencé grandement sur la continuité des activités du CCCE durant l'année 2021. Ajouté à cela la crise sanitaire, le CCCE a dû redoubler d'effort afin de maintenir son activité, continuer sa restructuration et surtout optimiser les dépenses.
- ✚ Mise en œuvre de la politique d'autonomie des structures initiée par le bureau et de la nouvelle organisation du CCCE.
- ✚ Comme précisé en préambule, le CCCE va connaître des changements durant la période 2022-2023 afin de pouvoir répondre aux attentes des populations et faire face à des défis socio-environnementaux toujours plus urgents. L'objectif du CCCE avec sa propre gouvernance est désormais de traiter les problématiques environnementales aussi bien dans la zone d'influence de l'usine du Sud que dans toute l'aire coutumière Drubéa-Kapumë. En ce sens, les membres du CCCE prévoient d'étoffer l'équipe technique et de valoriser les compétences humaines et professionnelles des « gens de l'endroit ».